



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné, Mr MOREL-CHEVILLET Quentin,
Statut : Président du Club de Boules de Féternes
Adresse : Mairie - 1 place du 20 février 1944 – 74500 FETERNES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3311-1 et suivants le code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie, 365 route du Stade.

Le jeudi 11 juin 2026 de 16h00 à 22H00

Motif : BUVETTE – Entraînement.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 11 juin 2026
Signature

ARRETE DU MAIRE N° 126-2026

Je soussigné, Maxime JULLIARD, Maire de la commune de Féternes, Haute-Savoie,
Vu les articles L.2122-28, L.2212-12, L.2214-4 et L.2542-8 du code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.335-4 du code de la Santé Publique,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique :

Mr MOREL-CHEVILLET Quentin, Président du Club de Boules de Féternes
Adresse : 1 place du 20 février 1944 – 74500 FETERNES
est autorisé à ouvrir un débit temporaire de 3^{ème} catégorie au 265 route du Stade :

Le jeudi 11 juin 2026 de 16h00 à 01H00

Motif : BUVETTE – Entraînement.

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Féternes, le 11 juin 2026

Le Maire
Maxime JULLIARD

